GESTION
MANAGEMENT
HOTEL&CO

ACCOMPAGNEMENT À LA VAE POUR LE TITRE DE « RECEPTIONNISTE EN HÔTELLERIE ET HÔTELLERIE DE PLEIN AIR »



43, Rue Carnot
74 000 Annecy
Contact : 07 82 31 09 41
contact@gmh-formations.com

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION* :

«RECEPTIONNISTE EN HÔTELLERIE ET HÔTELLERIE DE PLEIN AIR »

***Certification délivrée par le Ministère chargé de l'emploi**

Titre professionnel de niveau 4 (nouvelle classification européenne)

Inscrit au RNCP N°38870

PROGRAMME DETAILLE DE LA L'ACCOMPAGNEMENT

Le planning de l'accompagnement se fera suite à un bilan individuel avec le candidat en fonction de ses besoins et de ses disponibilités.

PRÉREQUIS : NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES DEMANDÉ POUR EFFECTUER UNE VAE

Toute personne peut effectuer une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Quel que soit son âge, son statut ou son niveau de formation. Si vous êtes en activité ou avez de l'expérience en rapport avec le diplôme visé, vous pouvez prétendre à une VAE. Cette expérience professionnelle doit permettre au candidat de présenter ses « acquis ».

- **Aucun prérequis obligatoire**
- **Sur dossier** : étude du CV, du parcours professionnel et entretien de motivation

 Profil conseillé : Un niveau classe de terminale (ou équivalent) ou CAP/BEP/titre professionnel de niveau 3 (ou équivalent) ou une première expérience en qualité d'agent/e ou d'hôte/esse d'accueil.

- **Compétences attendues** :
 - Bonnes connaissances en **anglais** (niveau B2 recommandé)
 - Maîtrise des outils bureautiques (**Word, Excel, PowerPoint**)

- **Équipements nécessaires** :
 - Ordinateur avec **caméra intégrée**
 - Connexion Internet stable

Outils bureautiques (traitement de texte, tableur)

La VAE est accessible aussi aux personnes en situation de handicap.

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA VAE

- La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet, à toute personne engagée dans la vie active, d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle. La certification – qui peut être un diplôme ou un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La VAE est l'une des voies d'accès aux certifications professionnelles avec la voie scolaire et universitaire, l'apprentissage et la formation professionnelle continue.

- La VAE entre dans la catégorie des actions de promotions pour les travailleurs ou non afin d'acquérir une qualification plus élevée. Cette action est prévue par l'article L.6313-1 du Code du travail

- L'action de la VAE entre dans la catégorie des actions permettant aux travailleurs de faire valider les acquis de leur expérience. Cette action est prévue par l'article L.6313-1 du Code du travail

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Cet accompagnement a pour objectif de faire acquérir le titre de « Réceptionniste en hôtellerie et en hôtellerie de plein air » à finalité professionnelle, enregistré sur le Répertoire National des Certifications Professionnelles (Niveau 4)

Le Réceptionniste en hôtellerie et en hôtellerie de plein air doit :
Être capable d'exercer le métier de Réceptionniste en hôtellerie et hôtellerie de plein air, dont le rôle est d'accueillir les clients au service de la réception d'un établissement touristique. Au quotidien, il identifie, informe et conseille les clients. Il propose une offre adaptée tout en valorisant les prestations de l'établissement ainsi que l'environnement touristique local. Ses missions consistent également à traiter les réservations de prestations de son établissement hôtelier et d'effectuer les opérations d'arrivée, le suivi du séjour du client et les opérations de départ. Au quotidien, il est amené à utiliser la langue anglaise.

ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement se fera sur une durée de 35 heures maximum (ce cadre prévoit donc une durée forfaitaire). L'accompagnement prendra effet à compter de la date de signature du contrat, pour une durée maximale de 12 mois. La prestation devra se dérouler au cours de cette période de validité.

Le temps alloué à l'accompagnement est défini en début de parcours et au fur et à mesure en fonction des besoins du candidat. Le candidat pourra assister à certains cours du parcours de formation selon les possibilités du centre et selon les disponibilités du/de la candidat(e). Vous pouvez retrouver le programme de la formation sur notre site internet : www.gmh-formations.com.

MODALITES D'ENCADREMENT

L'accompagnement se déroule sous la responsabilité d'une formatrice référente. Celle-ci est associée avec des intervenants qualifiés. L'identité et la qualité des membres de l'équipe pédagogique sont portées à la connaissance des stagiaires dès le début de l'accompagnement.

Chaque heure d'accompagnement est tracée sur une feuille d'émargement.

L'accompagnement est défini comme une aide méthodologique et procédurale pour l'élaboration du dossier de Validation des Acquis de l'Expérience, de la rédaction du dossier à la préparation du passage devant le jury. L'accompagnement est organisé de façon

individuelle. L'individualisation permet de répondre de façon spécifique et progressive aux besoins de la personne et de ses problématiques. Le prestataire est en mesure de proposer des méthodes et des outils variés et adaptés en fonction des situations. Le jury étant souverain, la prestation d'accompagnement ne peut en aucun cas garantir la validation demandée. Le dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience doit avoir un caractère authentique et personnel, cela exclut donc toute intervention directe de l'accompagnateur VAE dans les démarches et procédures nécessaires à la constitution du dossier et notamment dans sa rédaction.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel et/ou en distanciel

MOYENS PEDAGOGIQUES

- L'accompagnement peut se faire à distance (Zoom, plateforme en ligne, échanges mails de documents annotés, entretiens téléphoniques) ou sur place selon la disponibilité du candidat. L'organisation temporelle de l'accompagnement tient compte de la dynamique engagée par le candidat et doit être adaptée à ses besoins. L'accompagnateur maitrise les techniques d'entretien, les méthodes d'analyse des activités, l'accompagnement de projets individuels ainsi que le travail avec les référentiels. L'accompagnateur a un objectif de moyens et non de résultats.

PROGRAMME - 35H00

- Présentation de l'équipe pédagogique
- Présentation du REAC et du RE
- Présentation du DP
- Accompagnement sur les différents modules (CCP*) en fonction des besoins du candidat
- Relecture du dossier professionnelle
- Préparation à l'examen : formation au PMS et entrainement à l'oral
- Accompagnement du retour à l'emploi : refonte du CV et aide à la recherche d'emploi vers le poste souhaité
- Inscription et passage de l'examen

*CCP : Les titres professionnels sont composés de blocs de compétences dénommés « certificats de compétences professionnelles »

CCP : « Assurer les opérations relatives au séjour des clients »

- Accueillir, informer et conseiller le client
- Traiter les demandes de réservations de prestations hôtelières
- Procéder aux opérations d'arrivée, de suivi et de départ du client

CCP : « Assurer les opérations relatives au suivi de l'activité de l'établissement touristique »

- Assurer le suivi de l'activité journalière
- Contribuer au développement commercial
- Contribuer au suivi de l'e-réputation

MOYENS DE SUIVI DE L'EXECUTION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET APPRECIATION DES RESULTATS

- Feuille d'émargement après chaque séance d'accompagnement
- Entretien individuel avec le stagiaire au cours de l'accompagnement
- GMH délivrera au/à la candidat(e) une attestation de fin d'accompagnement à la VAE mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action, la dénomination exacte de l'accompagnement VAE et les résultats obtenus aux épreuves de validation.

EXAMEN

Durée totale de l'épreuve : 2h35

- Une partie écrite : 1heure
- Une mise en situation : 35min,
- Un entretien technique : 45min
- Un entretien final : 15 minutes
- Oral devant un jury habilité (composé de 2 jurés professionnels)

FINALITÉ DE LA VAE

- Certification professionnelle

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION

- Réceptionniste hôtellerie et hôtellerie de plein air

NATURE DE LA CERTIFICATION

- Titre professionnel

CERTIFICATEUR

- Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

DÉBOUCHÉS DU PARCOURS

À l'issue de sa formation, le titulaire du titre « **Réceptionniste hôtellerie et hôtellerie de plein air** » peut s'orienter vers un Bac + 2 en hôtellerie, restauration et tourisme.

LES TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DU TITRE

- Réceptionniste en hôtellerie/en résidence/tournant/en hôtellerie de plein air/en village vacances et hôtels club
- Night audit
- Concierge d'entreprise
- Employé de réception/de réservation
- Agent de réservation

- PASSERELLES ET EQUIVALENCES

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38870/